



BIOTECMA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 25/03/2016

Date de révision: 23/03/2016

Version: 01.03

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : BIOTECMA
Nom : "Fatty esters, mixed composition, formulated"
REACH numéro : tous les ingrédients de ce produit, sauf si exemptés, ont été (pré)enregistrés conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH).
N° de référence notification C&L : all the ingredients of this product in the scope of Regulation 1272/2008/EC (CLP), if not exempted, have been notified to the C&L Inventory.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle
Spec. d'usage industriel/professionnel : utilisation dispersive
Catégorie industrielle : IC2 - Industrie chimique: produit chimique de base, IC3 - Industrie chimique: produits chimiques pour synthèse

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ITW Spraytec - Département ITECMA
5 bis, rue Retrou
92600 Asnières sur Seine - FRANCE
T +33 (0)1 40 80 32 32 - F +33 (0)1 40 80 32 30
www.itecma.fr - infofds@itwpc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
	World directory of poisons centres (Yellow Tox) WHO-OMS	Website	http://www.who.int/gho/phe/chemical_safety/poisons_centres/en/	
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	telephone number +32 2 264 96 30 (normal fee) if emergency number not available
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121	
France	Centre Antipoison Hôpital Pellegrin-Tripode	Place Amelie Raba-Leon F-33076 Bordeaux Cedex	+33 5 5696 4080	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09		
France	Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional	5 avenue Oscar Lambret F-59037 Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824	
France	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
Grèce	Poisons Information Centre Children's Hospital "Aglaiia. Kyriakou"	11527 Athens	+30 10 779 3777	
Grèce	Department of Forensic Medicine & Toxicology Aristotle University of Thessaloniki, Medical Faculty	54006 Thessaloniki		
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	
Suisse	Centre Suisse d'Information Toxicologique Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum	Freiestrasse 16 8032 Zürich	+41 44 251 51 51 (de l'étranger) 145	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.



BIOTECMA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Consulter le centre anti-poison (www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en). Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Aucun renseignement disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse AFFF. Poudre BC. Acide carbonique. Sable sec. Poudre. Adapter les agents d'extinction à l'environnement.

Agents d'extinction non appropriés : L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : DANGER D'INCENDIE DIRECT. Combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT. En cas d'échauffement: risque d'incendie accru. À température > point d'éclair: risque d'incendie/explosion accru.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Reactivité en cas d'incendie : En cas de combustion libération de (monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.

Instructions de lutte contre l'incendie : Instructions de lutte incendie: renseignement non disponible.

Protection en cas d'incendie : Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Délimiter la zone de danger. Echauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Nettoyer les vêtements contaminés.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Vêtements de protection appropriés: voir "Manipulation".

Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Pas de flammes nues. Nettoyer les vêtements contaminés.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Utiliser les mesures de protection énumérées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation.

Procédés de nettoyage : Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau et solution savonneuse. Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable sec/vermiculite sec/terre sèche ou chaux pulvérisée.

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipuler les déchets conformément aux dispositions de l'article 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se conformer à la réglementation. Nettoyer les vêtements contaminés. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Fines particules: appareillage/éclairage pour atmosphère explosive. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Observer l'hygiène usuelle. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

Température de manipulation : ≥ 10 °C au dessus du point de fusion

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur.

Interdictions de stockage en commun	: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources d'ignition. acides (forts). bases (fortes).
Lieu de stockage	: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à température ambiante. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conforme à la réglementation.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: EXIGENCES SPECIALES : refermable. correctement étiqueté. conforme à la réglementation.
Matériaux d'emballage	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle	: Gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité.
Vêtements de protection - sélection du matériau	: OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE : caoutchouc nitrile
Protection des mains	: Gants
Protection de la peau et du corps	: Vêtements de protection



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation (20°C)	: Liquide
Apparence (température ambiante)	: Liquide.
Couleur	: Jaune clair à brun.
Odeur	: Odeur caractéristique. Odeur douce.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: < 0 °C
Point de congélation	: - 32°C
Point d'ébullition	: > 150 °C
Point d'éclair	: 214 °C (ASTM D92)
Température d'auto-inflammation	: > 250 °C
Température de décomposition	: > Point d'éclair
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: < 0,1 hPa (20°C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: ca. 0,88 g/cm ³ (25°C)
Solubilité	: Soluble dans l'éther. Soluble dans le chloroforme. Soluble dans le disulfure de carbone.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: ca. 30 mm ² /s (25°C)
Propriétés explosives	: Prédiction négative.
Propriétés comburantes	: Prédiction négative.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: < 1 % (1999/13/EC; 2004/42/EC; SR 814.018)
---------------	--



BIOTECMA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Indice de réfraction : ca. 1,465 (20°C)
Autres propriétés : Insoluble dans l'eau. Soluble dans les huiles/grasses. soluble dans la plupart des solvants organiques.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas de combustion: libération de (monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé
Indications complémentaires : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation
Aucun signe ou symptôme ne permet de supposer un quelconque danger pour la santé

BIOTECMA

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg Pas nocif
----------------	------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

BIOTECMA

Viscosité, cinématique	ca. 30 mm ² /s (25°C)
------------------------	----------------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Selon la littérature: aucun danger pour l'environnement. Aucune donnée disponible sur l'écotoxicité.

Ecologie - air : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Ecologie - eau : Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation

BIOTECMA

Indications complémentaires	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation
-----------------------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles



BIOTECMA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

12.4. Mobilité dans le sol

BIOTECMA

Ecologie - sol	Aucun renseignement disponible sur biodégradabilité dans sol.
----------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation : Empêcher la dispersion en recouvrant avec absorbant sec, mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme, Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme, Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau et solution savonneuse, Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

Législation régionale (déchets) : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Ecologie - déchets : Déchets non dangereux.

Code catalogue européen des déchets (CED) : Pas d'informations supplémentaires disponibles

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : Non applicable
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non



BIOTECMA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : < 1 % (1999/13/EC; 2004/42/EC; SR 814.018)

15.1.2. Directives nationales

Inventaires de produits chimiques : Listé dans AICS, DSL, ENCS, IECS, KECL, NZIoC, PICCS, TSCA, inventaires EC

Allemagne

Vw VwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la Vw VwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontw ikkeling : Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conseils de formation : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Sections modifiées de la FDS : 3 - Composition/information on ingredients;15 - Regulatory information;16 - Other information

Cause de la révision FDS : Pas d'informations supplémentaires disponibles



BIOTECMA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Légende des inventaires chimiques

: AICS = Australian Inventory of Chemical Substances
DSL = Canadian Domestic Substances List
ENCS = Japanese Existing and New Chemicals Substances List
IECS = Inventory of Existing Chemicals Substances in China
KECL = Korean Existing Chemical List
NZIoC = New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS = Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances
TSCA = USA Toxic Substances Control Act
inventaires EC = European Community inventories of chemicals
(EINECS/ELINCS/NLP/REACH)

SDS Annex II

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.